



Communiqué de presse

Luxembourg, le 1^{er} juin 2022

La compétitivité des petites entreprises pas vraiment servie par le soutien de l'UE

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle clé dans l'économie de l'Union. Cependant, elles n'ont pas vraiment profité des actions de l'UE destinées à renforcer leur compétitivité. Telle est la conclusion d'un rapport spécial publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne. Les fonds de l'UE ont certes incité les PME à investir, mais leur impact et leur efficacité sur la compétitivité ont été si limités que la plupart des PME soutenues n'ont tout simplement tiré aucun bénéfice réel de ces aides. Les auditeurs exhortent la Commission européenne et les États membres à faire un meilleur usage des financements de l'UE pour aider efficacement les PME.

Les petites et moyennes entreprises sont un pilier de l'économie de l'UE: elles emploient près de deux tiers (63 %) de sa main-d'œuvre et génèrent la moitié (52 %) de la valeur ajoutée. Cependant, elles éprouvent parfois des difficultés lorsqu'elles essaient de concurrencer les grandes entreprises. L'UE dispose de stratégies destinées à soutenir les PME, notamment par l'intermédiaire du Fonds européen de développement régional (FEDER). Pendant la période 2014-2020, les programmes financés par le FEDER ont alloué plus de 40 milliards d'euros à l'amélioration de la compétitivité des PME, tandis que d'autres fonds de l'UE ont été débloqués pour faire face à la pandémie de COVID-19. Mais les auditeurs de la Cour ont conclu que cela n'a pas rendu les PME beaucoup plus compétitives.

«Épine dorsale de l'économie de l'UE, les PME ont besoin et méritent d'être soutenues lorsqu'elles se lancent et développent leurs activités», a déclaré Pietro Russo, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Ces dernières années, le soutien au titre du FEDER n'a toutefois pas permis de faire une réelle différence en matière de compétitivité globale des PME, ce qui jette le doute sur les bénéfices de l'action de l'UE dans ce domaine.»

L'UE compte plus de 20 millions de PME. Il était prévu que le FEDER soutiendrait directement 800 000 d'entre elles avant la fin de 2019. Mais le règlement sur le FEDER n'imposait pas aux États membres de définir des stratégies pour renforcer au mieux la compétitivité de leurs PME. Il était dès lors difficile de s'assurer que les financements de l'UE ciblaient les entreprises et domaines présentant le plus fort potentiel de croissance. Les programmes relevant du FEDER ont octroyé en moyenne quelque 42 000 euros par PME bénéficiaire. Mais ce chiffre masque des

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site eca.europa.eu.

ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu @EUAuditors eca.europa.eu

écarts considérables d'un État membre à l'autre, le montant du financement perçu allant d'environ 392 000 euros par projet en Autriche à moins de 1 000 euros en Irlande. Selon les auditeurs de l'UE, financer un grand nombre de PME peut s'avérer problématique: les projets de petite envergure risquent de ne pas atteindre la masse critique nécessaire pour faire réellement la différence en matière de compétitivité des PME.

En pratique, l'essentiel des fonds relevant du FEDER a été affecté au soutien de projets isolés ciblant des PME individuelles. L'audit montre toutefois que ces projets n'ont généré que des retombées limitées, ce qui diminue l'impact global de l'aide de l'UE. Dans certains cas, les financements relevant du FEDER ont même nu aux perspectives économiques des PME concurrentes qui n'avaient perçu aucune aide. Les auditeurs relèvent aussi que les projets traitaient généralement un facteur spécifique de la compétitivité sans prendre des mesures pour assurer leur efficacité ou pour répondre aux besoins des entreprises au sens large, comme la nécessité de trouver de la main-d'œuvre qualifiée, de lever les obstacles réglementaires et de gérer la charge administrative. Les auditeurs ont ainsi constaté que certaines PME reçoivent des ressources considérables sans même améliorer leur compétitivité globale.

D'autres éléments ont sapé l'efficacité du soutien apporté par l'UE. Parmi eux figurent les procédures de sélection, qui manquaient généralement d'ambition et n'étaient pas conçues pour octroyer les financements aux projets les plus compétitifs. La plupart des propositions qui obtenaient une note minimale pour être éligibles ont obtenu un financement, sans évaluation comparative ni mise en concurrence entre les demandes. Des facteurs tels que le renforcement durable de la compétitivité ou l'expansion du marché ont été ignorés, tandis que l'innovation ou la recherche et développement n'ont eu qu'un impact mineur sur les décisions. De ce fait, les fonds de l'UE n'ont pas été dirigés principalement vers les PME les plus prometteuses.

Enfin, les auditeurs mettent en question la valeur ajoutée de ces fonds. Ils relèvent que la plupart des PME auraient de toute façon effectué des investissements similaires, avec ou sans financement public, ce qui confirme le risque d'effet d'aubaine dans ce type d'aide de l'UE, un problème souligné à de nombreuses reprises par la Cour des comptes européenne.

Informations générales

Dans l'UE, les PME sont des entreprises de moins de 250 personnes, dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le bilan annuel ne dépasse pas 43 millions d'euros. Les Fonds structurels et d'investissement européens (les «Fonds ESI»), et notamment le Fonds européen de développement régional (FEDER), figurent parmi les plus importants programmes de l'UE soutenant financièrement les PME. Pendant la période 2014-2020, les programmes financés au titre du FEDER ont affecté 54,4 milliards d'euros à des mesures relatives aux PME, dans le cadre de priorités spécifiques appelées «objectifs thématiques». La plupart des objectifs thématiques relevant du FEDER peuvent contribuer directement ou indirectement à accroître la compétitivité des PME. Au 1^{er} juin 2021, l'objectif thématique 3 intitulé «Améliorer la compétitivité des PME» était celui auquel était alloué le deuxième montant le plus élevé au titre du FEDER, soit 40,3 milliards d'euros sur un total de 201,5 milliards d'euros provenant du budget de l'UE. Globalement, trois quarts des financements octroyés au titre du FEDER pour les PME sont acheminés sous la forme d'une aide directe.

Le rapport spécial 08/2022 «Soutien du FEDER en faveur de la compétitivité des PME: les défauts de conception nuisent à l'efficacité des financements» est disponible sur le site internet de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu).

En mai de cette année, la Cour des comptes européenne a aussi publié un rapport spécial sur les [programmes de l'UE qui visent à aider les PME à accéder aux marchés internationaux](#).

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans les rapports sont mises en œuvre.

Contact presse

Service de presse de la Cour: press@eca.europa.eu

- Vincent Bourgeois: vincent.bourgeois@eca.europa.eu – M: (+352) 691 551 502
- Damijan Fišer: damijan.fiser@eca.europa.eu – M: (+352) 621 552 224
- Claudia Spiti: claudia.spiti@eca.europa.eu – M: (+352) 691 553 547